

Centre de Promotion des Investissements
de Côte d'Ivoire (CEPICI)
Direction du Guichet Unique de l'Investisseur
Abidjan –Plateau, Immeuble DJEKANOU
2^{ème} Etage
B.P. V 152 ABIDJAN
Tél: 00225 20 30 23 85 Fax: 00225 20 30 23 94

République de Côte d'Ivoire
Union -Discipline -Travail

Fiche de Renseignements
Régime de Déclaration d'Investissement

1) Conditions d'éligibilité

- Réaliser des opérations de création d'activité (nouveau projet) dans tous les secteurs, à l'exception des bâtiments à usage non industriel, du commerce et des services bancaires (Article 33 de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements). Les secteurs visés sont :
 - Agriculture et agro-industrie, forestière, élevage, pêche et pisciculture y compris les activités de stockage et de conservation.
 - Industries extractives.
 - Production, transport et distribution d'énergie.
 - Production d'énergie.
 - Industries manufacturières et industries métallurgiques ;
 - Industries culturelles.
 - Santé.
 - Tourisme.
 - Services de soutien à l'industrie.
 - Nouvelles technologies.
 - Travaux publics.
 - Textile.
 - Industrie du bois.
 - Montage et assemblage.
 - Transport.
 - Sécurité et protection de l'environnement.
 - Education et encadrement de l'enfance.
 - Artisanat.
 - Habitat et aménagements fonciers.
 - Bâtiments à usage industriel.
 - Autres secteurs définis par décret, à l'exception des bâtiments à usage non industriel, du commerce et des services bancaires financiers.

- Se soumettre aux obligations précisées au Titre III (article 21 à 28) de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements à celles de l'article 38 de ladite ordonnance.

2) Pièces à fournir

2-1 Selon le modèle à retirer au CEPICI (Direction du Guichet Unique)

- 1 lettre de demande de déclaration d'investissement.
- 1 descriptif du projet de déclaration d'investissement.
- 1 tableau relatif à l'évolution du chiffre d'affaires.
- 1 tableau des investissements prévus sur la période de réalisation du projet.
- 1 tableau d'amortissement des matériels et équipements.
- 1 tableau des emplois et de la masse salariale établi à des fins statistiques.
- 1 tableau d'évolution des effectifs
- 1 tableau de compte d'exploitation et de résultat établi sur 5 (cinq) ans pour les investissements réalisés en zone A, sur 8 (huit) ans pour les investissements réalisés en zone B et sur 15 (quinze) ans pour les investissements réalisés en Zone C.
- Lettre d'engagement pour le respect des obligations précisées au Titre III (article 21 à 28) de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements à celles de l'article 38 de ladite ordonnance.
- Lettre d'engagement à tenir une comptabilité analytique séparée pour l'activité éligible en cas d'exercice d'une activité mixte ou de plusieurs activités.

2-2 Pièces administratives.

- 1 copie des statuts enregistrés (pour les sociétés).
- 1 copie du registre de commerce.
- 1 copie de la déclaration faite par l'employeur à l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale IPS-CNPS.
- 1 copie de la déclaration fiscale d'existence,
- 1 code import export si l'activité l'exige.
- 1 autorisation administrative d'exercice ou d'exploitation pour les activités ou professions réglementées.
- Pour les PME, en plus de ce qui précède, toute documentation justifiant le statut de PME conformément aux dispositions du décret n°2012-05 du 11 janvier 2012 portant définition des Petites et Moyennes Entreprises

2-3 Autres pièces pour l'instruction du dossier.

- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du déclarant.
- 1 mandat pour agir.
- 1 copie de l'étude d'impact environnemental pour les activités l'exigeant.
- 1 copie de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital pour les sociétés, ou une déclaration de la valeur patrimoniale de l'entreprise délivrée par un expert comptable agréé, pour les entreprises individuelles (si l'entreprise est constituée en société).

N. B : le dossier doit être déposé au CEPICI (Direction du Guichet Unique de l'investissement) en 4 exemplaires reliés contenant chacun l'ensemble des pièces demandées dans l'ordre ci-dessus indiqué. Les dossiers incomplets et/ou comportant des incohérences ou des erreurs sont réputés non recevables par le CEPICI.

3) Avantages accordés¹

Activité	Montant des Investissements	Avantages accordés Zone A*	Avantages accordés Zone B*	Avantages accordés Zone C*
Création d'activité	Pas de seuil d'investissement exigé	<u>Durée</u> : 5 ans	<u>Durée</u> : 8 ans	<u>Durée</u> : 15 ans -.
		Exonération BIC, BNC, BA, contributions des patentes et licences.		
			Réduction de 80% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue.	- Réduction de 90% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue. - Exonération de l'impôt sur le patrimoine foncier - Exonération des droits d'enregistrement en cas d'augmentation de capital.

* Zone A : District d'Abidjan, Zone B : Agglomération avec une population supérieure à 60 000 habitants autre que Abidjan, Zone C : Agglomération inférieure à 60 000 habitants ainsi que les zones économiques spéciales déterminées par décret en fonction des programmes régionaux.

Durée des avantages accordés :

- Les durées sont majorées des délais de réalisation du programme d'investissement
Les exonérations de l'impôt sur le BIC (bénéfice industriel et commercial), ou de l'impôts sur le BN (Bénéfice Non Commercial), ou l'impôt sur le BA (bénéfice agricole) et la contribution des patentes et licences, sont réduites à 50%, puis à 25% des montants normalement dus, respectivement à l'avant dernière et à la dernière année de bénéfice des avantages.

¹ Les avantages accordés en régime de déclaration concernent exclusivement la phase d'exploitation.

MODELE DE LETTRE DE DECLARATION D'INVESTISSEMENT

Régime Déclaration

A

Monsieur le Directeur Général
du Centre de promotion des
Investissements de Côte d'ivoire CEPICI
Direction du Guichet Unique
B.P. V 152

ABIDJAN -CÔTE D'IVOIRE

Objet : Déclaration d'Investissement

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions du TITRE IV, Sous-titre I de l'ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements², j'ai l'honneur de vous déclarer par la présente mon intention de réaliser un investissement d'un montant de

(1)..... dans le secteur suivant :

.....

- (2) En ma qualité de commerçant, régulièrement inscrit au registre de commerce de, sous le n° analytique....., le.....
- (3) Par le biais de la dont je suis mandataire en qualité de(4) et dont les principaux associés sont les suivants :

.....

Je m'engage à respecter les obligations, conformément au Titre III de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant Code des Investissements ainsi que celles énoncées à l'article 38, dont je déclare avoir pris connaissance.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de déclaration d'investissement en trois (3) exemplaires.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Fait àle

- (1) – Montant en chiffres et en lettres
- (2) – Pour les entreprises individuelles
- (3) – Pour les sociétés
- (4) – PDG, DG, Administrateur, gérant, etc...

² Voir la rubrique « documenthèque » pour la disponibilité de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements sur le site officiel du CEPICI : www.cepici.gouv.ci

MODELE DE DESCRIPTIF DU PROJET DE DÉCLARATION D'INVESTISSEMENT

Régime déclaration

La description type du projet de déclaration d'investissement doit contenir les informations suivantes :

- Identification de l'entreprise
- Exposé résumé du projet
- Investissements
- Financement
- Emplois créés
- Compte d'exploitation et de résultats
- Perspectives

I) Identification de l'entreprise

- Raison sociale :

- Objet social :

- Nature de l'activité :

- Nature juridique : société anonyme, SARL, entreprise individuelle, etc.

- Capital social : montant et répartition.

- Immatriculation au registre de commerce : numéro, date et lieu.

- Identité fiscale :

- Numéro, date et lieu d'établissement de la DFE (déclaration fiscale d'existence).
- Régime fiscal.
- Centre des impôts de rattachement.

- Adresse : n° de la boîte postale, n° de téléphone, localisation géographique du siège sociale (ville, quartier, rue ou avenue, n° de lot, etc.).

- Localisation géographique des principaux sites autres que le siège social : Pour chaque site, préciser :

- La ville, le quartier, la rue ou avenue, le n° de lot où l'entreprise aura une activité.
- La nature de l'activité exercée (industriel, commerciale ou administrative).

- Liste du (des) promoteur(s) :

- Si personne physique : nom & prénoms, nationalité et lieu de résidence.
- Si personne morale :
 - o Raison sociale, adresse (n° de la boîte postale, n° de téléphone, localisation géographique du siège sociale (ville, quartier, rue ou avenue, n° de lot, etc.,).
 - o Si l'un promoteur est une entreprise ayant une expérience avérée dans l'activité objet du projet ou une multinationale, prière le préciser et effectuer une brève présentation de la dite entreprise ou multinationale.

- Référence du (des) promoteur (s) : qualification et expérience professionnelles dans l'activité objet de l'agrément, CV et toute autre référence possible (bancaire, morale, etc...).

- Organigramme et des principaux dirigeants & personnels clés :
 - Organigramme sommaire
 - Qualification et expérience professionnelles des principaux dirigeants & personnels clés.

- II) Exposé résumé du projet**

- Description du projet et de l'activité :
 - L'identification du secteur d'activité
 - En quoi consiste l'activité.
 - La filière à laquelle appartient l'activité.

- Description du (des) produit (s) ou du (des) service (s) :
 - Nature des produits ou des services: désignation, stade d'élaboration, usage & besoin satisfait, niveau de qualité et caractéristique technique par rapport à l'offre existante
 - Matières premières : origine

- Partenariat technique et assistance technique : Identifier le partenaire, la nature de la relation juridique supportant le partenariat.

- Le marché et son estimation :
 - Préciser si le projet est adossé à une étude de marché.
 - Marché potentiel,
 - Evolution prévisible du marché
 - Le marché géographique visé / la clientèle visée / les attentes et besoins dont la satisfaction sont visées
 - Offre, concurrence existante et intensité de la concurrence
 - Part de marché visée.
 - La structure du chiffre d'affaires selon le modèle joint en annexe.

- Capacité installée : production nominale et évolution du niveau de la production sur la durée du prévisionnel.

- Description du mode de fabrication :
 - Schéma du process de fabrication.
 - Description du process de fabrication.

- Propriété de la technologie :
 - Recours à des brevets ?
 - Recours à des licences de fabrication ?
 - Recours à des procédés spécifiques ?

III) Investissements

- Montant des investissements : ce montant est entendu hors taxe et hors fonds de roulement conformément à la définition et la fixation des seuils d'investissement (cf article 5 du décret d'application du code des investissements n 2012-1123 du 30 novembre 2012).

- Investissements prévus sur la période de réalisation du projet : ce sont les achats à l'étranger et en Côte d'Ivoire destinés à la réalisation du projet d'agrément à l'investissement conformément au modèle joint en annexe. Pour la transformation des ressources forestières, dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier, les investissements en outillages doivent être neufs.

- Fonds de roulement (working capital): montant.

- Réalisation des investissements :
 - Durée.
 - Date début & fin investissement.
 - Calendrier d'exécution de l'investissement (Phasage ou planning d'investissement).
- L'investissement doit être réalisé dans un délai maximum de deux (2) ans.

	TRIMESTRES (T)							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Investissement								

IV) Financement

Schéma de financement de l'investissement selon le modèle joint en annexe:

- Modes et sources de financement,
- Conditions de financement,
- Proportion de financement obtenu.

Modes de financement

	Montant	Pourcentage
Fonds propres		
Apports en Compte Courants associés		
Emprunt bancaire		
TOTAL		

Conditions de financement

Montant demandé	
Taux	
Durée	
Montant obtenu	
Pourcentage montant obtenu	

V) Emplois créés

- La structure des emplois directs et masse salariale y afférentes sont établies selon le modèle joint en annexe.
- Les emplois temporaires (période de pointe)
- Les emplois indirects générés par le projet en année de croisière si possible (cinquième année).

VI) Compte d'exploitation et de résultats

- Le compte d'exploitation et de résultats sera établi selon le modèle joint en annexe:
 - Sur cinq (5) ans pour les investissements réalisés en zone A.
 - Sur huit (8) ans pour les investissements réalisés en zone B.
 - Sur quinze (15) ans pour les investissements réalisés en zone C.
- Données et éléments d'information établissant la viabilité économique & financière du projet:
 - Indiquer le point mort à partir duquel l'activité génère des bénéfices
 - Préciser l'année croisière, précisant l'atteinte du point mort
 - Etablir la rentabilité de l'investissement (Payback, selon la méthode exposée dans le compte d'exploitation joint en annexe.)

Payback

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cash flow dégagé*					
Cumul Cash flow dégagé					

- * Cash flow dégagé = Résultat net + Amortissements

VII) Perspectives

- Les principaux facteurs clé de succès du projet
- Les perspectives de développement à moyen et long terme.

Lettre d'engagement relative aux obligations du code des investissements

Régime déclaration

A
Monsieur le Directeur General
du Centre de promotion des Investissements
de Côte d'Ivoire CEPICI
B.P. V 152

ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

Objet : Lettre d'engagement relative aux obligations du code des investissements.

Monsieur le Directeur Général,

Nous (*nom de l'établissement, statut juridique*), représenté(e) par (*nom du représentant légal*), déclarons par la présente notre engagement à respecter les obligations énumérées au Titre III de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant Code des Investissements ainsi que celles énoncées en son article 38.

Ainsi, nous nous engageons :

- Au respect des lois et règlements de l'Etat de côte d'Ivoire.
- A privilégier le recours à des fournisseurs et sous traitants locaux avec qui nous entretiendrons des relations mutuellement bénéfiques.
- A contribuer au renforcement du savoir faire du personnel local notamment dans la formation et le transfert de technologies.
- A nous conformer aux normes techniques, sociales, sanitaires et environnementales nationales ou à défaut, internationales applicables à nos produits, services et environnement de travail.
En outre, nous nous engageons à nous conformer aux normes relatives aux systèmes de management de la qualité.
- A contribuer à la promotion des normes en matière de droit de la personne et de droit du travail en appliquant les principes reconnus internationalement, notamment ceux contenus dans la norme ISO 26 000.
- A fournir à nos collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation locale et à nous engager dans les activités de responsabilité sociétale par la réalisation de projets sociaux au profit des communautés où notre entreprise est (ou sera) installée.

- A fournir, chaque année, au ministère en charge de l'Industrie et au CEPICI, un rapport sur la pratique de responsabilité sociétale, au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'année civile concernée.
- A recruter en priorité la main d'œuvre nationale et à contribuer à accroître la qualification de nos collaborateurs locaux, notamment par la formation continue, le développement de compétences nationales à travers des stages de perfectionnement.
- A nous conformer à la législation nationale en matière d'environnement.
- A nous conformer à la législation nationale en matière fiscale et sociale.
- A nous abstenir de tout acte de corruption et de tout acte d'infractions connexes avant ou après notre établissement. Nous prenons acte de ce que les actes de corruption en matière d'investissement sont punis conformément à la législation en vigueur et entraînent, de plein droit, la déchéance des avantages accordées.
- A ne pas utiliser pour réaliser de l'investissement sur le territoire de la République de Cote d'Ivoire des fonds provenant d'activités illicites et notamment résultant d'opération de blanchiment d'argent et de terrorisme.
- A tenir une comptabilité régulière conformément aux dispositions du droit comptable OHADA telle que définie par le Code général des impôts.
- A communiquer au CEPICI, sur toute la période de jouissance du bénéfice des avantages du code des investissements, un exemplaire de nos états financiers annuels certifiés et notre rapport d'activité, au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'exercice comptable concerné.
- A nous soumettre à un régime réel d'imposition notamment au régime simplifié ou au régime réel normal.
- A investir en outillages neufs et adaptés à la transformation des ressources forestières, dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier.

En tant que promoteur du projet, mon organisation entend assumer les tâches et rôles tels que définis dans notre Déclaration d'Investissement.

En foi de quoi, nous vous délivrons la présente pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Nom Prénoms et signature du représentant légal

Lettre d'engagement à tenir une comptabilité analytique séparée

Régime déclaration

A
Monsieur le Directeur General du Centre de
Promotion des Investissements
de Côte d'Ivoire CEPICI
B.P. V 152

ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

Objet : Lettre d'engagement-Comptabilité analytique séparée

Monsieur le Directeur General,

Nous (*nom de l'établissement, statut juridique*), représenté(e) par (*nom du représentant légal*), conformément aux dispositions du droit comptable OHADA telle que définie par le Code général des impôts, déclarons par la présente notre engagement à tenir une comptabilité analytique permettant d'isoler les données financières liées aux activités bénéficiant des avantages du régime de déclaration ;conformément aux dispositions du Titre IV, Sous-Titre I de l'Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant code des investissements, et notamment en son article 38.

En foi de quoi, nous vous délivrons la présente pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Date et signature du représentant légal

-